



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ANPE

Question écrite n° 49898

Texte de la question

M Adrien Durand demande à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui indiquer l'évolution des effectifs du personnel de l'ANPE entre 1981 et 1991.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que le demande l'honorable parlementaire, il lui est précisé dans le tableau ci-après l'évolution des effectifs du personnel de l'ANPE entre 1981 et 1991. Outre ce tableau, il convient de préciser qu'en 1990, par décret n° 90-543 du 29 juin 1990, l'établissement a été doté d'un nouveau statut des personnels remplaçant le précédent qui datait de 1981. Les colonnes 1981 à 1989 donnent les effectifs selon les appellations des échelles et des emplois ressortissant au statut de 1981 ; les colonnes 1990 et 1991 ont regroupé les effectifs des cadres d'emplois prévus par le statut de 1990 de façon à les mettre en regard des appellations anciennes. Au titre des années 1990 et 1991, en « cadres d'emploi » les effectifs sont donnés de manière détaillée dans un second tableau. Voir tableau dans le JO n° 20 (année 1992). Voir tableau dans le JO n° 20 (année 1992).

Données clés

Auteur : [M. Durand Adrien](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49898

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4610